



ENTREPRISE

(Loi du 2 janvier 1970 – Décret N°72.678 du 20 juillet 1972)

# ATTESTATION D'ASSURANCE 2024

## Responsabilité civile professionnelle

Numéro Attestation : 128284

N° Assuré : 111117E

SAS MYRABO

RCS : 519341317

69 rue SAINT LAZARE

75009 PARIS

Représenté(e) par :

Monsieur Nicolas KRANTZ en qualité de Président

POLICE N° : 120 137 405

Effet du contrat : du 01/01/2024 au 31/12/2024

**ACTIVITE GARANTIE : SYNDIC DE COPROPRIETES**

Fait à PARIS, le 13/12/2023

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile que l'Assuré peut encourir dans l'exercice de ses activités professionnelles telles que visées par l'article 1er de la Loi n°70-9 du 2 Janvier 1970 et de ses textes subséquents.

Pour la compagnie, MMA IARD Assurances  
Mutuelles et par délégation

Alain LEDEMAI

Directeur Général Galian Courtage

MMA IARD Assurances Mutuelles Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes - RCS Le Mans 775 652 126

MMA IARD Société anonyme au capital de 537 052 368 euros - RCS Le Mans 440 048 882

Sièges sociaux : 14 Bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans CEDEX 9 - Entreprises régies par le code des assurances.

L'assureur désigné ci-dessus atteste que l'assuré désigné ci-avant a souscrit pour son compte un contrat d'assurance comportant des garanties au moins équivalentes à celles prévues par l'arrêté du 1er septembre 1972.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur.